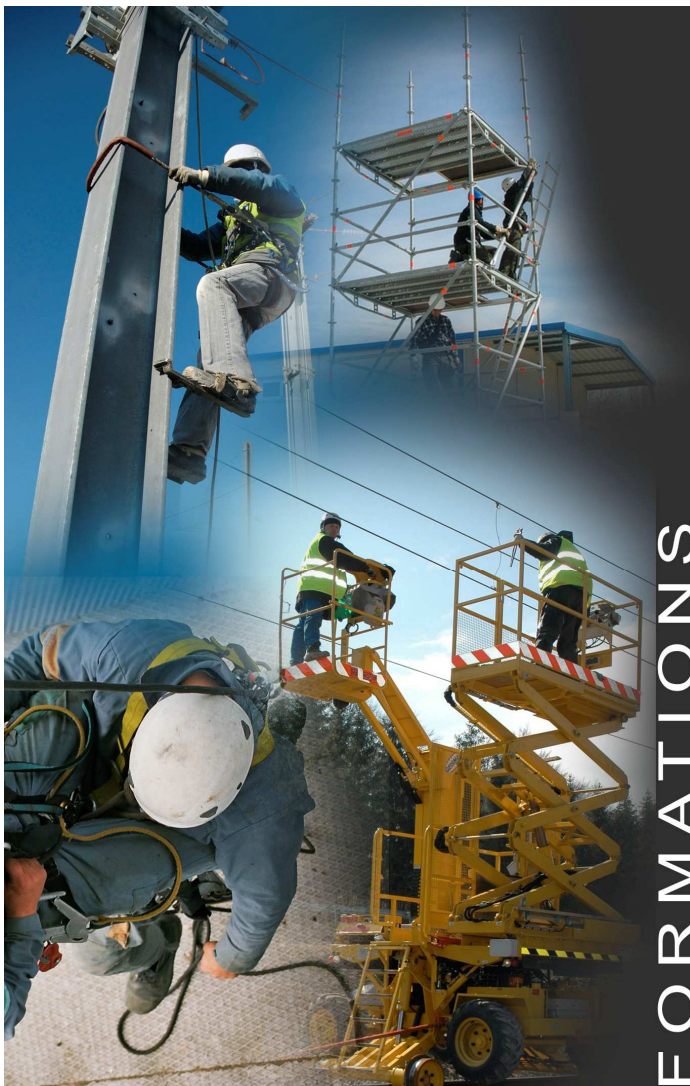


Les formations cordiste

C'est le décret de **septembre 2004** qui officialise enfin les techniques de travaux sur cordes.

Ce décret impose une formation adéquate au travail sur corde et au sauvetage.

Nous offrons **2 centres** spécifiques aux formations cordistes Grenoble (38) et Massy (91). Nous préparons nos stagiaires soit à la **certification par CATSC (Certificat d'Aptitude au Travail sur Cordes)** ou le **CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) cordiste**, soit à des formations **modulables** : travail sur cordes. Nos sites écoles disposent d'une **infrastructure « terrain »** : Toitures - pylône télécoms - haute tension - viaduc- château d'eau – parcours indoor – atelier fabricant. Nos formateurs ont une **solide expérience** des travaux et du secours.



Certification :

- C.A.T.S.C
- C.Q.P
- De 2 à 6 semaines selon le « positionnement »

Certificat de stage :

- Module cordiste urbain : 5 jours
- Module cordiste TP : 5 jours
- Module forage : 5 jours
- Module secours : 3 jours

Déroulement :

- Positionnement du candidat
- Formation sur Grenoble (38) ou Massy (91)
- Passage devant un jury : 1 jour

Dates & Budget :

- Nous consulter

Réf. réglementaires :

- Décret du 1er septembre 2004 –
- Arrêté du 19 mars 1993 -

Renseignements & inscription

Agence Alpes : 04.76.27.09.96

Agence Paris : 01.64.46.25.66

Agence Méditerranée : 04.67.99.63.68

Ou directement sur notre site web : www.altitudeformation.fr